

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

DELIBERATION N°CP2024-06/3/12 DOSSIER N°6353	SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉTABLISSEMENT THERMAL D'EVAUX LES BAINS - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMÉRAIRE -
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉTABLISSEMENT THERMAL
D'EVAUX LES BAINS - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN
NUMÉRAIRE -**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les statuts de la SEM Etablissement Thermal d'Evau-les-bains en date du 25/05/2021 ;
VU le pacte des actionnaires de la SEM Etablissement Thermal d'Evau-les-bains en date du 26/02/2021;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Vote :

- d'approuver l'augmentation du capital social en numéraire de la SEM « Etablissement Thermal d'EvauX-les-Bains » devant se traduire par la souscription de 19 174 actions pour un total de **306 784 €** pour la commune d'EvauX-les-Bains et de 8 522 actions pour un total de **136 352 €** pour la banque des territoires (groupe CDC), soit **443 136 €** au total ;
- de ne pas souscrire à cette augmentation du capital social ;
- de renoncer au droit préférentiel de souscription au prorata de la participation du Département ;
- d'approuver la modification des statuts de la SEM « Etablissement Thermal d'EvauX-les-Bains » ci-annexés et son article 6 dont la nouvelle rédaction est la suivante :
 - « ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (2 487 920 €). Il est divisé en 155 495 actions d'une seule catégorie de 16 Euros chacune. A tout moment de la vie sociale, la participation des collectivités territoriales et de leurs groupements doit être supérieure à 50%, et au plus, égale à 85% du capital social . »
- d'autoriser les représentants du Département à la SEM « Etablissement Thermal d'EvauX-les-Bains » à voter favorablement, lors de l'assemblée générale, à cette augmentation du capital social en numéraire et à la modification statutaire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, Elus Membres SEM EvauX-les-Bains.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET